



MAIRIE  
05460 ABRIES  
Tél. : 04 92 46 71 03  
Fax : 04 92 46 83 70  
[mairie.abries@wanadoo.fr](mailto:mairie.abries@wanadoo.fr)  
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180226-20180226-02-DE

COMMUNE D'ABRIES  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2018

Publication : 28/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 26 février 2018

**OBJET** : Autorisation du Maire à déposer des demandes d'aides financières pour le réaménagement de l'école élémentaire d'Abriès-Ristolas et des toilettes publiques

N° d'ordre : 20180226-02

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 21 février 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIÈS le lundi 26 février 2018 à 18 heures quinze, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Eric DUCHENNE, Cristel FRANCESCHI

Etaient absents : Francis PIN (pouvoir à M. Ch. ANDRES), Philippe DI MARCO (pouvoir à M. J. BONNARDEL),

Secrétaire de séance : Christian ANDRES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes afin d'obtenir une subvention au titre de l'appel à projet « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » DETR pour l'aménagement de l'école. Les travaux concerneraient l'installation de toilettes intérieures cycles 2 et 3, la rénovation et l'isolation du hall d'entrée cycles 2 et 3, le changement de la porte des toilettes des maternelles, le changement des menuiseries de l'appartement municipal situé au 1<sup>er</sup> étage, l'isolation phonique et thermique du plafond de la salle dédiée à la cantine et à la garderie au 1<sup>er</sup> étage. [Plan de financement prévisionnel « A »]

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer également un dossier auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras afin de bénéficier d'un financement Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Les travaux de l'école porteraient sur l'isolation intérieure des façades sud, l'isolation extérieure des façades nord, le changement de la chaudière, le changement des menuiseries du RDC et du 1<sup>er</sup> étage ((cantine et garderie) et l'isolation du hall côté maternelle. [Plan de financement prévisionnel « B »]

Plan de financement prévisionnel « A » :

DÉPENSES		RECETTES	
Réaménagement école élémentaire Abriès-Ristolas et des toilettes publiques de la commune	21 779,58 € HT	Préfecture des Hautes-Alpes : [ DETR 40 % ]	8 711,83 € HT
	_____	Autofinancement (60 %)	13 067,75 € HT
<b>Montant total</b>	<b>21 779,58 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>21 779,58 € HT</b>

Plan de financement prévisionnel « B » :

DÉPENSES		RECETTES	
Réaménagement école élémentaire Abriès-Ristolas	43 002,71 € HT	Etat PETR [TEPCV 80 %]	34 402,17 € HT
	_____	Autofinancement (20 %)	8 600,54 € HT
<b>Montant total</b>	<b>43 002,71 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>43 002,71 € HT</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,  
et après en avoir délibéré par 11 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes et une demande de financement auprès du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 février 2018.

Le Maire  
Jacques BONNARDELLI



*Certifiée exécutoire*

*par transmission en sous-préfecture le : février 2018*